

ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2024/ 125

Autorisation de stationnement,
Rue barrée,

Le mercredi 24 Avril 2024,

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la délibération du 30 mars 2009 instaurant une taxe de déménagement pour les entreprises chargées d'effectuer un déménagement pour le compte d'un tiers sur le domaine public soumis au stationnement payant,

VU la décision 199 du 30 juin 2022 fixant la taxe de déménagement à hauteur de 27 € TTC,

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'emménagement de Mme BIGNAND Joëlle, par l'entreprise LES DEMENAGEURS BRETONS, il est nécessaire d'autoriser le stationnement et de barrer la Rue du Cimetière Saint-Rieul.

ARRÊTONS

Article 1 : L'autorisation de stationnement est donnée à l'entreprise LES DEMENAGEURS BRETONS, au droit du 1 Rue du Cimetière Saint-Rieul, le mercredi 24 Avril 2024.

Article 2 : La circulation des véhicules de toute nature sera interdite dans la Rue du Cimetière Saint-Rieul, le mercredi 24 Avril 2024.

Article 3 : L'entreprise LES DEMENAGEURS BRETONS est autorisée à barrer la Rue du Cimetière Saint-Rieul, le mercredi 24 Avril 2024.

Article 4 : Les panneaux de rue barrée seront mis en place par l'entreprise LES DEMENAGEURS BRETONS.

Article 5 : L'accès du centre-ville est règlementé avec une interdiction aux véhicules de plus de 3T5.

Article 6 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
 - Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
 - Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 13 MARS 2024



Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation

Daniel GUEDRAS
4^{ème} Adjoint au Maire

Publié sur le site de la ville le : 13 MARS 2024
Et notifié à l'intéressé le : 13 MARS 2024